

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2017-4

Validation des demandes d'adhésion et de retrait au GIP

Membres présents Soit	127
Nombre de voix représentées	447
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	19
Nombre de voix représentées	90
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	537
Ayant pris part au vote : 518 voix exprimées	
Pour : 495 Contre : 23	

La règle du quorum est satisfaite
(537 voix sont présentes sur 635),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 16 mars 2017 à 18h30 à Langres sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°3 publié en date du 15/11/2016 ;

Vu l'article 12 – IV de la convention constitutive précitée relatif à la tenue de d'une Assemblée générale extraordinaire ;

Vu les délibérations et courriers des structures demandant leur adhésion et retrait;

Vu l'avis favorable relatif à ces demandes, émis par le Conseil d'administration réuni en date du 02 février 2017 ;

Vu la compétence de l'Assemblée générale du GIP relative à l'approbation des demandes d'adhésion et de retrait du GIP ;

Vu la transmission d'une note détaillant les demandes d'adhésion et de retrait des différentes structures mise à disposition préalablement à la séance ;

Après une présentation desdites structures par le Directeur en séance ;

6 demandes sont proposées au vote :

- Adhésion :
 - Commune de Villiers sur Suize – Collège 2
 - Syndicat mixte du Pays de Chaumont – Collège 2
 - Office du tourisme du Pays de Langres – Collège 3 – secteur
 - Association « Bien vivre à la campagne » - Collège 3 – secteur « associations de protection de l'environnement »
 - Association « Tussilliq » - Collège 3 – secteur « acteurs économiques et touristiques »
- Retrait :
 - MJC Lucie Aubrac – Collège 3 – secteur « culture et patrimoine »

Après avoir entendu le Directeur porter à l'information des membres de l'Assemblée générale, les modifications relatives à la dénomination ou aux évolutions des structures reprenant en totalité des compétences des structures qu'elles remplacent et par ce fait, n'entraînant pas de demande de nouvelles adhésions :

- Commune Le Montsaugeonnais en lieu et place des communes de Montsaugeon, Prauthoy et Vaux sous Aubigny,
- Agence française pour la biodiversité en lieu et place de Parcs Nationaux de France,
- La Communauté de communes Tille et Venelle en lieu et place de la communauté de communes des sources de la tille et de la Communauté de communs du canton de Selongey,
- Le syndicat mixte SEQUANA en lieu et place du Syndicat intercommunal des cours d'eau du châillonais
- Le Conseil de développement territorial du Pays de Langres en lieu et place du Conseil de développement Local du Pays de Langres

Délibère :

L'Assemblée générale valide à la majorité des voix exprimées les demandes d'adhésion et de retrait énoncées ci-dessus. Chaque nouveau membre disposera d'une (1) voix au sein de l'Assemblée générale.

L'avenant n°4 qui en résulte est annexé à la présente délibération.

Le 17/03/2017

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 12 AVR. 2017

DRCL - Finances 1

Le Président du GIP



Marcel JURIEN de la GRAVIERE

AVENANT NUMERO 4

A LA CONVENTION CONSTITUTIVE CONSOLIDEE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

AYANT POUR OBJET DE PREFIGURER LE PARC NATIONAL « DES FORETS DE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE »

Approuvé par l'assemblée générale du 16 mars 2017

Préambule

La convention constitutive consolidée du GIP PN FCB peut être modifiée par avenant après décision prise en assemblée générale.

En date du 16 mars 2017, cette même assemblée générale a approuvé :

- *l'adhésion au GIP, au sein du collège des collectivités territoriales : la commune de Villiers-sur-Suize qui a délibéré le 5 octobre 2016, le Syndicat mixte du Pays de Chaumont qui a délibéré le 29 novembre 2016,*
- *l'adhésion au GIP, au sein du collège de la société civile : l'association Bien vivre à la campagne qui a délibéré le 8 octobre 2016, l'association Tussilliq en date du 12 octobre 2016, l'EPIC de l'Office de tourisme du Pays de Langres qui a délibéré le 17 janvier 2017*
- *le retrait du GIP au sein du collège de la société civile : la MJC de Chatillon sur Seine qui a demandé son retrait en date du 9 février 2017*

En date du 16 mars 2017, cette même assemblée générale a également été informée de :

- *l'intégration de Parcs nationaux de France dans l'Agence française pour la biodiversité selon le décret du 26 décembre 2016*
- *la fusion des communes de Montsaugeon, de Prauthoy, de Vaux-sous-Aubigny pour devenir la commune Le Montsaugeonnais selon l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2015, de la fusion des Communautés de communes des Sources de la Tille et du Canton de Selongey pour devenir la Communauté de communes Tille et Venelle selon l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016.*
- *changement de nom du Conseil de développement local du Pays de Langres pour Conseil de développement territorial du Pays de Langres en date du 29 septembre 2014 et du changement de nom du Syndicat intercommunal des cours d'eau du Châtillonnais – SICEC pour le Syndicat mixte SEQUANA en date du 20 février 2017.*

Ces évolutions nécessitent la rédaction de l'avenant numéro 4 à la convention constitutive consolidée du GIP PN FCB.

Le présent avenant n'est pas soumis à la signature de l'ensemble des membres du groupement puisqu'il ne modifie pas l'économie générale de la convention constitutive et qu'il répond aux trois conditions cumulatives énoncées à l'article 6.

Les conséquences financières liées à l'exclusion ou au retrait des structures sont mineures et ne remettent pas en cause l'équilibre budgétaire du GIP.

Article 1

Dans la liste des membres sont ajoutées :

- **la commune de Villiers-sur-Suize**
- **le syndicat mixte du Pays de Chaumont**
- **l'EPIC de l'Office de tourisme du Pays de Langres**
- **l'association Bien vivre à la campagne**

- ***l'association Tussiliq en date du 12 octobre 2016***

Dans la liste des membres est retiré :

- ***la MJC de Châtillon-sur-Seine***

Article 2

Le retrait et l'adhésion de ces membres modifient la répartition des voix au sein du deuxième collège et du troisième collège du GIP et entraîne plusieurs modifications dans la convention constitutive :

- Le chapitre II de l'article 9 – « Droits et obligations » est modifié de la façon suivante :

« II. – Au sein de l'assemblée générale, le nombre de voix attribué à chaque collège est calculé selon les modalités suivantes :

- 1° Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (196 voix) ;
- 2° Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics **(239 voix)**;
- 3° Collège des représentants de la société civile **(204 voix)**

- le chapitre V de l'article 9 – « Droits et obligations » est modifié de la façon suivante :

« V– Les droits et obligations des membres du groupement sont répartis comme suit :

Collège concerné : État et établissements publics nationaux

Membres	Voix au sein de l'AG (total 196 voix)		Voix au sein du CA (total 13 voix)
État	116	(60%)	8
ONF	30	(15%)	3
AFB	16	(8%)	1
ONCFS	10	(5%)	(néant)
CNPF	14	(7%)	1
MNHN	10	(5%)	(néant)

Collège concerné : collectivités territoriales

Membres	Voix au sein de l'AG (total 239 voix)		Voix au sein du CA (total 16 voix)
Région Alsace Lorraine Champagne-Ardenne	24	(10%)	1
Région de Bourgogne Franche Comté	24	(10%)	1
Département de Haute-Marne	24	(10%)	1
Département de Côte-d'Or	24	(10%)	1
Adcofor 21	13	(5%)	1
Adcofor 52	13	(5%)	1
Communes, Intercommunalités : 105 communes 7 communautés de communes, 1 syndicat intercommunal, 2 syndicats mixtes et 2 PETR-	117	(50%) soit 1 voix par membre	10 répartition : CC Pays Châtillonnais (CCPC) : 1 CC Tille et Venelle(CCTV) : 1 CC Trois Forêts (CCTF) : 1 CC Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais(CCAVM) : 1 3 communes issues de la CCPC : 3 2 communes issues de la CCTF : 2

Collège concerné : société civile

Secteur	Membre	Voix au sein de l'AG	Total voix à l'AG (204)	Voix au sein du CA (total 13)
« filière forestière »	<ul style="list-style-type: none"> - ADECAPLAN - APROVALBOIS - CIPREF Bourgogne - CPF de Haute-Marne - Syndicat des propriétaires forestiers de Haute-Marne - Syndicat des forestiers privés de Côte-d'Or - Valeur Bois - UEBS - Pro Silva France 	<ul style="list-style-type: none"> 1 8 3 3 8 8 8 3 1 	43	3
« chasse »	<ul style="list-style-type: none"> - Association des Chasseurs de Grand Gibier en Côte-d'Or - Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Haute-Marne - Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or - Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne 	<ul style="list-style-type: none"> 2 2 9 9 	22	2
« acteurs économiques et touristiques »	<ul style="list-style-type: none"> - Association ACTEON Haute-Marne - Association Aventure Quad 52 - Association des entreprises du Châtillonnais - Association Pierre de Bourgogne - Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or - Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Marne - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Côte-d'Or - Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne - Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Marne - Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte-d'Or - Comité Départemental du Tourisme Équestre de Haute-Marne - Conseil de développement économique et social du Pays Châtillonnais - Conseil de développement territorial du Pays de Langres - Comité départemental de cyclotourisme 52 - Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne - Office de tourisme du Pays Châtillonnais - Office de tourisme du Pays de Langres - Office de tourisme du Pays de Chaumont en Champagne 	<ul style="list-style-type: none"> 1 1 2 1 7 7 7 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 2 	54	2

Avenant n°4 à la convention constitutive consolidée du GIP PN FCB

	<ul style="list-style-type: none"> - Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Bourgogne Franche-Comté - Rouvres-Sport-Loisirs-Vacances - La Truffe Côte d'Orient - Maison d'animation et de formation de Courcelles - Côte d'Or Tourisme - Office de tourisme des Trois Forêts - Les sentiers de la Belette - Association GREN - Association du golf d'Arc en Barrois - Tussiliq 	<p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>		
« culture et patrimoine »	<ul style="list-style-type: none"> - GAIA - Abbaye d'Auberive - Association de Sauvegarde de l'Abbaye du Val des Choues - Association Villages anciens, villages d'avenir - Association animation du milieu rural, culture et environnement (ARCE) - Association Arc – Patrimoine Culture - Association Autour de la Terre - Association La clef des champs - Association Vals-des-Tilles Patrimoine - Châtillon-Scènes - Maison Laurentine - Société Archéologique et Historique du Châtillonnais - Association pour le patrimoine haut-marnais - Association ARPOHC 	<p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>	13	1
« associations de protection de l'environnement »	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de vigilance Écologique - Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne - Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne - Étude pour la protection des oiseaux en Bourgogne - Fédération départementale de Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique - Fédération départementale de la Haute-Marne des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique - Groupe régional d'étude de la faune, de la flore et des écosystèmes - Ligue pour la protection des oiseaux de Champagne-Ardenne - Ligue pour la protection des oiseaux de Côte-d'Or - Maison de la Forêt - Naturalistes de Champagne-Ardenne - Nature Haute-Marne - Société des sciences naturelles de Bourgogne - Société des sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne - Société mycologique du Châtillonnais - France Nature Environnement Bourgogne 	<p>1</p> <p>3</p> <p>3</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>4</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>1</p>	30	2

Avenant n°4 à la convention constitutive consolidée du GIP PN FCB

	- Bien vivre à la campagne			
« agriculture »	- Chambre d'agriculture de Côte-d'Or	8	31	2
	- Chambre d'agriculture de Haute-Marne	8		
	- FDSEA de Côte-d'Or	3		
	- FDSEA de Haute-Marne	3		
	- Jeunes agriculteurs de Haute-Marne	2		
	- Jeunes agriculteurs de Côte d'Or	1		
	- SAFER de Champagne-Ardenne	1		
	- Confédération Paysanne de Haute-Marne	1		
	- Groupement des Agrobiologistes de Haute-Marne	1		
	- Coordination rurale de Côte d'Or	1		
	- Coordination rurale de Haute-Marne	1		
	- Groupement de défense sanitaire des abeilles de Haute-Marne - GDSA 52	1		
« propriétaires et habitants »	- Association OUI au parc	5	11	1
	- Maison familiale rurale de Buxières-les-Villiers	3		
	- Fédération départementale des Foyers ruraux de Haute-Marne	1		
	- Association Pour la liberté des hommes et leur territoire	1		
	- Association Ségusia	1		
